

FIKIRA REVUE AFRICAINE

**N°09
Août 2026**

Crises et Stratégies de résilience en Afrique

ISSN : 3125-1722



FIKIRA

Email : revuefikira@gmail.com

FIKIRA-REVUE AFRICAINE

N°09
Août 2026

Crises et Stratégies de résilience en Afrique

ISSN : 3125-1722

PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue *Fikira* tire son nom d'un mot swahili – langue la plus parlée d'Afrique avec plus de 200 millions de locuteurs – qui signifie « pensée » ou « réflexion ». C'est à l'initiative de Babacar Mbaye Diop, alors doctorant, que la revue a été fondée le 15 mai 2005 à Rouen (France) par un collectif de jeunes chercheurs de diverses nationalités.

Fikira -Revue africaine se veut avant tout le reflet de travaux de recherche en cours, un espace de débat intellectuel et un lieu d'expression privilégié pour les jeunes chercheurs travaillant sur l'Afrique.

Après plus d'une décennie d'interruption, la revue reprend aujourd'hui ses activités et adopte désormais un format exclusivement en ligne. Elle conserve cependant les mêmes ambitions fondatrices : contribuer à la construction et au rayonnement des Lettres, des Sciences humaines et sociales en Afrique et dans la diaspora. Elle s'intéresse à un large éventail de disciplines – histoire, géographie, sociologie, économie, philosophie, arts, esthétique, littérature, linguistique, entre autres – et entend publier des articles scientifiques, des notes de lecture sur les parutions récentes, tout en renforçant la visibilité internationale des travaux de jeunes chercheurs.

La revue ambitionne également de dynamiser les échanges savants et de mettre à la disposition des universitaires et des étudiants un véritable outil de travail. Elle encourage la soumission de contributions originales et de qualité, favorise le croisement des approches et promeut le décloisonnement disciplinaire. Les articles et communications scientifiques provenant d'universitaires d'Afrique et d'ailleurs sont les bienvenus. Toute contribution soumise au comité de rédaction fait l'objet d'une évaluation par des spécialistes membres du comité de lecture.

LA DIRECTION

Directeur de la Revue : Professeur Babacar Mbaye DIOP, UCAD

Rédacteur en chef : Dr Samba DOUCOURE, UCAD

Secrétaire administratif : Dr Tafsir Baba Ndao DIOUF

Trésorier : Dr Mamadou Sadio DIALLO

Email : revuefikira@gmail.com

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Jean-Godefroy BIDIMA, Université de Tulane, USA

Myriam Odile BLIN, Université de Rouen-Normandie

Mamoussé DIAGNE, UCAD/FLSH

Malick DIAGNE, UCAD/FLSH

Ute FENDLER, Université de Bayreuth, Allemagne

Cheikh Moctar BA, UCAD/ FLSH

LES MEMBRES DU COMITÉ DE REDACTION

Ousmane SARR, FLSH/ UCAD Soukeyna Ismahan DIOP, FLSH-UCAD Estelle FOSSEY, ISAC/UCAD

Anvilé Marie Noëlle KOFFI, UPGC/Korhogo-Côte d'Ivoire

Malick BADJI, FLSH/UCAD

Daouda SENE, FLSH/UCAD

Kadiatou COULIBALY, Université des Sciences Sociales et de Gestion, Bamako

Mamadou Yéro BALDÉ, FASTEF/UCAD

Mamadou SOUMBOUNOU, UYOB, Mali

Moussa COULIBALY, UFR LASH, UASZ-Sénégal Khady

NIANG, FLSH/UCAD

Nadège COMPAORE, Université Norbert ZONGO-Burkina-Fasso

Demba Thilele DIALLO, Maître de Conférences Assimilé, IFE/UCAD

Doudou DIENG, Lycée Agrocampus, Saint-Germain-En-Laye, Paris, France

Birame SÈNE, UFR LASH/UASZ-Sénégal

Sémou DIOUF, UCAD

Lala Aïché TRAORE, Institut des Sciences Humaines, Bamako

Ibou dramé SYLLA, Dr en Philosophie, UCAD

Mamadou Sadio DIALLO, Dr en Philosophie, UCAD

Magueye GNING, Enseignant-chercheur,
dep.Philosophie -FASTEF- UCAD

Birama DIOP, Dr en Philosophie politique, UCAD

Pour toute information, contacter :

Tel : +221779579815/ +221771610126

Email : revuefikira@gmail.com, tafsirbaba@hotmail.fr, douc1samba@gmail.com

Sommaire

Partie I : Crise sécuritaire, économique et dynamisme de transformation en Afrique.....	7
Chapitre 1 : Le métier d'enseignant, une vocation en crise Alphonse NIANE	8
Chapitre 2 : L'Étrange destin de wangrin ou la défense de l'identité africaine.... Famory Sylla	22
Chapitre 3. Devoirs des organisations de la société civile à l'ère des crises politiques au Mali Mamadou SOUMBOUNOU	37
Chapitre 4 : La Palabre dans la philosophie de la traversée de Jean-Godfroy Bidima Mamadou Sadio Diallo	51
Partie II : Enjeux environnementaux, climatiques et adaptations sociétales	73
Chapitre 5. Les conflits et le changement climatique en Afrique de l'Ouest: les impacts croisés sur la femme au Mali Zoumano Koné	74
Chapitre 6 : Modélisation spatiale de l'aptitude culturelle pour une gestion durable des paysages agraires dans les 2kp (kouandé, kérou, péhunco) au nord-ouest du Bénin SOUROKOU ZAKARI Amidou, KOMBIENI M'Bouaré Frédéric, ALASSANE Abdou Fadel	96
Chapitre 7 : Strategies endogenes aux effets du changement climatique sur l'agriculture vivrière dans le cercle de kati-region de koulikoro au mali Boureima TOURE, Secouba COULIBALY	114

Partie III : Technologie, dynamiques culturelles et mutations sociales 134

Chapitre 8 : L'Extinction de "*l'homo africanus*" à l'ère transhumaniste

Jeanne Diouma DIOUF

.....135

Chapitre 9 : Digitalisation et recomposition du modèle économique des radios au Sénégal : études de cas SUD FM et Radio Futurs Medias (RFM)

Abdou DIAW

.....155

Chapitre 10 : La place de la langue russe dans le domaine de la technologie et de la sécurité en Afrique de 2000 à nos jours : entre défis et perspectives

Mouhamed FALL

.....174

Devoirs des organisations de la société civile à l'ère des crises politiques au Mali

SOUMBOUNOU Mamadou

benmaome@yahoo.fr

Résumé : Cette réflexion analyse le rôle que doit jouer la société civile dans les moments de crises politiques au Mali. Ces organisations ont pour mission de jouer le rôle de contre-pouvoir, afin de prévenir les dérives autoritaires. Mais, nous constatons que tel n'est pas le cas au moment de transition. Alors, pourquoi la société civile malienne semble-t-elle abandonner son rôle de contre-pouvoir lors de transitions politiques, alors même que ce rôle constitue sa principale mission démocratique ? L'objectif est d'analyser les causes de l'affaiblissement du rôle démocratique des OSC maliennes et proposer une redéfinition de leur fonction de contre-pouvoir. La démarche est analytique, avec une approche critique, qui repose essentiellement sur l'analyse documentaire quantitative.

Mots clés : Contre-pouvoir, crises politiques, Mali, OSC.

Abstract: This study analyzes the role that civil society should play during times of political crisis in Mali. These organizations are tasked with acting as a counter-power to prevent authoritarian drift. However, we observe that this is not the case during periods of transition. Why, then, does Malian civil society appear to abandon its role as a counter-power during political transitions, even though this role constitutes its primary democratic mission? The objective is to analyze the causes behind the weakening of the democratic role of Malian CSOs and to propose a redefinition of their function as a counter-power. The study employs an analytical and critical approach, based primarily on quantitative document analysis.

Keywords: Counter-power, political crises, Mali, CSOs.

Introduction

Si le Mali connaît très souvent des crises politiques avec des coups d'État répétitifs et de l'instabilité politique, c'est parce que d'une part les OSC⁸ ne jouent pas pleinement ou assez leur rôle de contre-pouvoir au pouvoir étatique. Alors que le pouvoir détenu habituellement par ces organisations est un véritable garde-fou de l'équilibre de pouvoir entre les gouvernants et l'opposition, lorsque ceux-ci veulent abuser. « C'est précisément dans ce cadre qu'il nous paraît nécessaire d'examiner la question de la « société civile » qui, comme on le sait, occupe aujourd'hui une place particulièrement importante dans la problématique de la démocratie » (S. P. Guèye, 2003, pp. 96-97).

Le contre-pouvoir est synonyme de force, qui limite, régule ou équilibre le pouvoir de l'autorité en place. Les principaux exemples en sont les partis d'opposition, les organisations de la société civile, etc. Ces acteurs jouent un rôle clé pour garantir l'équilibre d'un régime libre et juste. Son principal objectif est d'empêcher les abus, l'arbitraire et la centralisation excessive du pouvoir. C'est en cela que consiste son rôle dans une République démocratique comme le Mali. Federico Mayor, ancien Directeur Général de l'UNESCO cité par G. Sharp et B. Jenkins (2009, p. 16) écrit :

Il faut d'urgence investir la société civile du pouvoir de la conscience collective, de la capacité, pour la première fois, de s'exprimer sans entraves. La solution aux crises de l'économie, de la démocratie, de l'environnement, de l'éthique... est, je dois le répéter, la transition de la force à la parole. Les gouvernements doivent savoir que désormais les citoyens – « Nous, le peuple... » comme établi au Préambule de la Charte des Nations Unies – ne seront pas seulement récepteurs impavides de leurs décisions mais acteurs de leur avenir. D'ores et déjà ils ne sont plus endormis.

Ainsi, la société civile est l'ensemble des organisations communautaires, des organisations religieuses, des coopératives, des syndicats, des ONG, des associations professionnelles, des médias, et d'autres groupements associatifs.

⁸ Nous abrégons Organisations de la Société Civile dans cet article par (OSC), afin de respecter le nombre de signes exigé par la *Revue Africaine-Fikira*.

Pour Bakary Camara (2014), elle constitue alors, pendant une crise politique aiguë, un lien naturel entre le pouvoir politique et la société ; car à travers elle, les citoyens font accéder leurs revendications aux décideurs. Ce rôle devrait normalement revenir aux partis politiques qui sont supposés représenter les intérêts de la population. Mais devant le fait qu'ils ne jouent pas leur rôle, la société civile les a remplacés dans cette fonction d'avocat de la masse populaire auprès des pouvoirs. Les mouvements populaires de 1991 ont largement montré cet état de fait au Mali.

En effet, **p**ourquoi les organisations de la société civile malienne semblent-elles abandonner leur rôle de contre-pouvoir pendant les périodes de transition politique, alors même que ce rôle constitue leur principale mission démocratique ? Nous supposons que la mise en retrait des OSC maliennes dans ce rôle s'explique principalement par leur soutien et cooptation par le pouvoir en place, la peur de la répression, des fragmentations internes profondes et leur dépendance au pouvoir politique. L'objectif est d'analyser les causes de l'affaiblissement du rôle démocratique de la société civile malienne et proposer une redéfinition de sa fonction de contre-pouvoir. Pour répondre à la problématique, nous adoptons une démarche analytique, avec une approche critique, qui repose essentiellement sur une analyse documentaire quantitative. Dans un premier temps, il sera question de l'analyse des fondements démocratiques du rôle des OSC au Mali. Dans un deuxième temps, il s'agira de dégager les causes de leur affaiblissement pendant les périodes transistors. Nous proposerons enfin, les conditions d'une recondition de leur rôle au Mali.

1. Concept de contre-pouvoir : clarification notionally

Il est judicieux de définir et de distinguer dans cette première section le concept de contre-pouvoir qui est l'un des concepts clés de cette recherche des notions voisines telles que le contrepoids, la surveillance citoyenne et la démocratie participative. Selon le Dictionnaire *Larousse*, ces notions désignent des mécanismes d'équilibre, de contrôle et d'implication citoyenne dans la vie publique : le contre-pouvoir et le contrepoids agissent comme des forces correctrices ou d'opposition, tandis que la surveillance citoyenne relève d'une démarche globale de contrôle démocratique ; la démocratie participative

formalise l'intervention des citoyens dans les décisions.

La première notion est une force extérieure aux institutions politiques qui influence, critique ou oriente les décisions des gouvernants. Selon le Dictionnaire *Larousse* : « Le contre-pouvoir est le pouvoir s'organisant face à une autorité établie ». il est organisé en syndicats, médias, associations, opposition politique, qui s'opposent ou résistent à une autorité en place pour limiter ses abus. Son rôle est de contester des décisions unilatérales et proposer des voies alternatives. Son action consiste à révéler des scandales, organiser des grèves et mobiliser l'opinion publique. Par exemple, un journal d'investigation qui dévoile une affaire de corruption.

Quant à la deuxième notion, contrepoids, il s'agit d'un mécanisme institutionnel interne qui équilibre un autre pouvoir par sa simple présence. Selon le Dictionnaire *Larousse* : « Le contrepoids est la force, une action qui équilibre et neutralise d'autres forces, d'autres actions ; ce qui les compense : faire contrepoids à un pouvoir arbitraire ». Son rôle est d'empêcher qu'une seule instance ne prenne toute la place dans une République, c'est-à-dire bloquer, modifier ou ralentir les décisions d'une autre institution. Il est destiné à équilibrer le pouvoir exécutif. Ses acteurs sont les institutions officielles (Parlement, Conseil constitutionnel, justice). Par exemple, lorsque le Parlement rejette un projet de loi du gouvernement.

La troisième est la surveillance citoyenne. Elle est une action de veille, de contrôle et d'alerte menée par la société civile ou les citoyens par le biais du journalisme ou d'internet. Elle constitue l'action continue et vigilante des individus pour contrôler les faits et gestes des élus et des institutions. Son rôle est de traquer la corruption, exiger la transparence et dénoncer les fautes commises par les gouvernants. Elle vise à vérifier le respect des promesses et à suivre l'usage des fonds publics. Ses principaux acteurs sont : citoyens ordinaires, collectifs et des ONG.

La quatrième notion, démocratie participative, est un processus par lequel les pouvoirs publics invitent les citoyens à donner leur avis ou à Co-construire la décision publique (conseils de quartier, budgets participatifs) en dehors des votes classiques. Elle a pour rôle de collaborer à l'élaboration des lois ou des projets locaux. Selon le Dictionnaire *Larousse* : « La démocratie participative est l'intervention des citoyens dans l'élaboration des décisions

publiques, notamment par l'intermédiaire d'associations ou d'ONG. » Ses principaux acteurs sont les citoyens et les décideurs politiques qui travaillent ensemble. Son rôle est débattre, proposer et voter des projets locaux ou nationaux.

En résumé, la différence entre ces quatre notions voisines est que le contre-pouvoir agit de l'extérieur de l'État pour faire pression. Le contrepoids quant à lui, agit de l'intérieur de l'État pour bloquer un abus. La surveillance observe et évalue les élus pour garantir la transparence. La participation fait collaborer les citoyens à la création de la loi ou du projet. Voici comment ces quatre concepts se traduisent concrètement à travers le paysage institutionnel, médiatique et associatif du Mali.

2. Analyse des fondements démocratiques du rôle des OSC au Mali

En 1990 fut signée, à Arusha, la Charte africaine pour la participation populaire et le développement. Des dirigeants d'opposition, des représentants de mouvements sociaux et d'ONG commencent alors à parler au nom de la population, brisant le monopole détenu par les gouvernements sur l'information. Avec ces nouveaux porte-paroles apparaît un nouveau vocabulaire : « Société civile », « liberté » (P. B. V. Melsbroek, 2011, p. 655).

Les fondements démocratiques du rôle de la société civile au Mali reposent sur la participation citoyenne, le contre-pouvoir et la cohésion sociale. Elle tire sa légitimité de principes constitutionnels et universels qui en font un acteur majeur de la gouvernance nationale. Son cadre juridique repose sur la liberté d'association, garantie par la Constitution malienne, et permet son existence légale. Sa légitimité repose également sur les textes nationaux, par exemple, la loi n°04-038 du 5 août 2004, régit les associations et formalise son statut juridique. En ce qui concerne les traités internationaux, le Mali adhère aux chartes de l'ONU et de l'Union africaine sur les droits de l'homme.

Par ailleurs, dans la Constitution de la République du Mali (adoptée par référendum le 18 juin 2023, validée par la Cour constitutionnelle le 21 juillet, et promulguée le 22 juillet 2023), le rôle et l'importance de la société civile

sont principalement reconnus à travers (l'article 40) : « Les organisations de la société civile exercent, dans le cadre de la démocratie participative, une mission de veille citoyenne dans les conditions déterminées par la loi ».

Les OSC au Mali ne forment pas un bloc monolithique. Elles se composent de plusieurs catégories d'acteurs qui défendent des intérêts divers. Nous avons : les organisations faîtières (réseaux, fédérations, coordinations), qui servent d'espaces d'échanges et de plaidoyer. Les organisations de développement, qui comprennent les ONG (nationales et internationales). Les associations communautaires de base, qui interviennent dans l'agriculture, la santé et l'éducation. Les groupements corporatistes, composés de syndicats et d'associations professionnelles (des acteurs puissants comme l'UNTM⁹). Ils influencent les politiques sociales et économiques. En ce qui concerne la diaspora, elle est reconnue comme un acteur influent dans la vie politique et sociale nationale. Quant aux autorités traditionnelles et religieuses, elles sont souvent assimilées aux « forces vives », en raison de leur rôle moral et de médiation sociale. Elles incluent les chefs coutumiers, les imams et les leaders spirituels.

L'émergence de la société civile au Mali est liée au contexte politique, social et économique, jouant un rôle crucial dans la gouvernance politique. D'après Bakary Camara, l'avènement de la société civile au Mali est indissociable de celui du processus démocratique. Les formes d'expression de ces intérêts sont nombreuses et diverses. B. Camara (2014, p. 216) tente de cerner les fonctions de ce phénomène au Mali, en le résumant en quatre principales :

La fonction d'avocat pour la représentation des intérêts de ses membres (circonscriptions, militants pour les syndicats, etc.) ; la fonction de prestation de services au niveau local dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'assainissement, etc. ; la fonction de partenaire du gouvernement dans la planification du développement, la mobilisation des ressources et la promotion d'une meilleure compréhension du système démocratique et de la décentralisation ; enfin, la fonction de surveillant de l'activité gouvernementale.

Son rôle se caractérise principalement par sa vocation naturelle à ne pas

⁹ Union Nationale des Travailleurs du Mali.

entrer en compétition en vue de conquérir le pouvoir. « [...] dans notre entendement, la société civile et les partis politiques n'ont pas, sur le plan juridique, les mêmes objectifs. En ce sens que, contrairement aux partis politiques, la société civile ne cherche officiellement ni à conquérir le pouvoir ni à l'exercer » (B. Camara, 2014, p. 237).

Par ailleurs, la société civile malienne selon N'Diane, n'est pas seulement un médiateur entre l'État et ses opposants, mais un groupe qui fait pression sur l'appareil d'État pour l'amener à tenir compte de ses intérêts et parfois à l'obliger. Ce devoir est la raison fondamentale de l'existence de toute société civile et non la médiation qui est circonstancielle. Mais nous constatons la faiblesse des OSC au Mali au moment des crises politiques, pourquoi ?

3. Les causes de l'affaiblissement des OSC au Mali pendant les périodes transitoires

Nous nous intéressons d'abord aux textes qui réglementent les OSC du Mali, notamment l'Ordonnance n° 2024-008/PT-RM qui a modifié certaines dispositions de (l'article 3), pour soumettre l'ensemble des associations à une autorisation et une déclaration préalable obligatoire. Ces facteurs politiques s'expliquent par le contrôle accru de l'État, avec l'adoption de nouvelles réglementations et mise en place de structures comme ANICT-ACAF¹⁰, pour surveiller étroitement les activités associatives. Ils s'expliquent également par la sélection et l'exclusion, avec la privilégiation par les autorités de transition d'un groupe restreint d'OSC favorables au pouvoir, marginalisant les voix critiques ou indépendantes. Il faut aussi noter les suspensions ciblées de la part de l'État, avec l'interdiction des activités d'organisations perçues comme trop proches de certains partenaires étrangers (notamment la France), ce qui accentue la division interne.

Pour sa part, Badiez Hima dira que l'évolution récente du Mali, marquée par une crise politique et sécuritaire persistante et des transitions politiques successives, redéfinit profondément les dynamiques de la société

¹⁰ Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales et d'Appui au Contrôle des Associations et Fondations.

civile :

Entre quête d'autonomie, pressions politiques, dépendance vis-à-vis des financements extérieurs et volonté de représenter les aspirations populaires, la société civile se trouve confrontée à des défis inédits. Ces défis sont autant internes (fragmentation, rivalités idéologiques, difficultés organisationnelles) qu'externes, liés à la réduction de l'espace civique, à l'instrumentalisation politique et aux contraintes sécuritaires (B. Hima, 2026, p. 15).

Au Mali, d'une part, les OSC sont souvent critiquées pour leur manque de fermeté face aux dérives du pouvoir transitionnel, leur inaction et leur éclatement. Nous remarquons leur instrumentalisation politique et leur positionnement opportuniste qui nuit à leur rôle de véritable contre-pouvoir.

De nombreux observateurs politiques reprochent à la société civile malienne de privilégier son intérêt matériel au détriment de l'intérêt général. Ce phénomène, péjorativement qualifié « d'alimentaire », se traduit par une tendance à courtiser le pouvoir en place, pour obtenir des avantages ou des financements, au lieu de dénoncer les abus et de défendre les droits des citoyens, c'est-à-dire du clientélisme politique en un mot. D'autres structures les qualifient opportunistes, car les leaders d'associations sont soupçonnés de courtiser les régimes successifs, dans le but de garantir leur propre survie financière, plutôt que de défendre l'intérêt de la nation. Les hommes politiques et les gouvernements successifs, y compris sous les régimes de transition, utilisent certaines organisations comme caisse de résonance ou caution morale.

D'autre part, il faut noter l'éclatement ou la fragmentation des syndicats et des associations sur fond de conflits de leadership et de rivalités. Cet état de fait nuit gravement à la crédibilité et à la cohésion de la société civile. Les divisions internes au sein des organisations et la multiplication de structures concurrentes empêchent également l'émergence d'une force de pression unifiée et efficace. Ainsi, face à la gravité des crises politiques et sécuritaires que traverse le Mali, plusieurs voix, notamment des organisations internationales de défense des droits de l'homme regrettent le manque d'actions concrètes et le silence prolongé de la société civile. Les réformes et

le contexte politique actuel au Mali ont contribué à réduire l'espace civique, transformant parfois les OSC en simples acteurs utiles pour l'État plutôt qu'en surveillants vigilants.

Ces critiques qui leur sont adressées mettent en lumière un décalage majeur entre leur rôle théorique de garde-fou et la réalité de leurs actions sur le terrain. Or, historiquement perçues comme un moteur essentiel de la démocratisation, elles subissent aujourd'hui de vifs critiques liées à leur manque d'indépendance, à leur politisation et à leur inefficacité face aux crises politiques successives. Leur manque d'engagement ou leur complicité passive avec les autorités de la transition sont perçus comme un facteur de recul pour la démocratie et l'État de droit au Mali.

Par ailleurs, il faut signaler des clivages idéologiques importants. La société civile malienne apparaît profondément divisée entre des mouvements souverainistes qui soutiennent activement le pouvoir militaire en place et des coalitions qui réclament, avec plus de difficultés, un retour à l'ordre constitutionnel par l'organisation d'élections libres et transparentes. Dans le contexte de transition actuel, l'espace d'expression s'est fortement restreint. Les critiques constructives sont surveillées, ce qui tend à formater la société civile, pour qu'elle ne serve qu'en tant qu'auxiliaire de communication à l'État, perdant toute substance critique autonome. Du point de vue de A. Roy (2010, p. 118), mais « l'instrumentalisation de la société civile a ses limites : si le mécontentement social des populations peine à trouver écho dans l'espace public, il pourrait à nouveau se matérialiser de façon violente, [...], comme on a pu l'observer dans différentes capitales africaines ces dernières années ».

4. Les conditions d'une refondation du rôle des OSC au Mali

Dans la perspective de la construction d'une société démocratique, la société civile malienne est amenée à agir comme un surveillant, à résister, dans le pire des cas, à combattre les abus provenant de l'appareil d'État. C'est en cela qu'elle peut balancer les autres pouvoirs existants. C'est surtout en tant que contre-pouvoir que la société civile tend à instaurer un rapport de force qui contrebalance le poids du pouvoir étatique. Telle est sa mission dans un contexte de crise démocratique.

Voilà d'ailleurs pourquoi il nous semble de la plus haute importance que « la société civile » se montre réellement indépendante de l'État, des partis politiques, des pouvoirs économiques et de tous les autres pouvoirs dont les intérêts sont ou pourraient entrer en contradiction avec l'intérêt général ou avec des intérêts légitimes d'autres membres à part entière de la société (S. P. Guèye, 2003, p. 104).

La société civile doit faire preuve d'autonomie intellectuelle, d'esprit critique, d'objectivité, mais aussi de sens de modération dans ses jugements, afin d'éviter de se corrompre, de s'intimider et de s'instrumentaliser. C'est en cela que la société civile peut constituer un rempart solide contre l'injustice et le pouvoir absolu. Son émergence a conduit à l'existence d'espaces publics pluriels de débats au Mali. Ce sont des espaces au sein desquels, les problèmes sociaux, les politiques publiques et les identités culturelles sont mis en discussion. C'est le processus par lequel, la population s'approprie l'espace public contrôlé par le pouvoir politique et le transforme en un espace où la critique s'exerce librement. Selon d'autres, ces espaces de dialogue se présentent actuellement comme une condition nécessaire à la liberté d'expression donnée aux citoyens qui, à travers leurs représentants, prennent part à la conduite des grandes orientations du pays. « L'idée est que l'intérêt collectif ne peut être atteint que par le débat et le combat démocratique. De plus, les solutions émergent plus facilement à partir du moment où les groupes sociaux ont leur mot à dire et un intérêt dans l'obtention des résultats » (O. Koné, 2022, p. 248).

Pour sa part, Hima soutient que pour la refondation et les réformes politiques, institutionnelles, sociales et sécuritaires, la société civile malienne peut grandement contribuer ; en ce sens qu'elle pourra être au cœur de la reconstruction de la démocratie. Puis en partie, c'est grâce à elle que la démocratie a vu le jour au Mali en 1991. Les OSC en tant qu'organisation de défense des droits humains constituent l'un des piliers historiques de la société civile malienne. « Axées sur la promotion des droits fondamentaux, la lutte contre l'impunité et la défense des libertés publiques, elles interviennent souvent en plaidoyer auprès des institutions nationales et internationales. Leur crédibilité repose sur leur rôle de veille démocratique » (B. Hima, 2026,

p. 15).

Face à cette situation, les Maliens sont fortement interpellés par la nécessité de bâtir des sociétés civiles fortes et opérationnelles, afin de se faire entendre dans la prise de décision concernant les affaires publiques.

Il est dans l'intérêt de l'État et des organisations de droits de l'homme de créer et de maintenir un cadre de collaboration. Proches des populations, les organisations de la société civile restent un partenaire stratégique utile pour appuyer les pouvoirs publics dans leur mission de mise en œuvre des droits constitutionnels des citoyens et des normes internationales relatives aux droits de l'homme (B. Hima, 2026, p. 15).

Si elle est bien organisée, elle demeure un pilier incontournable de la participation citoyenne au Mali, cherchant à influencer les décisions pour un retour durable à la stabilité sociale et politique. N'Diane donne ici un exemple, où les OSC ont été capables de prendre en main le destin de leur pays. Il cite l'exemple du Mali des années 1991 :

Au Mali, la centrale syndicale et les associations scolaires et de jeunesse, et les associations de droits de l'homme ont joué un rôle important dans le processus de changement démocratique intervenu en mars 91 et participé à l'exercice même du pouvoir d'État pendant la période de transition (I. N'Diane, 2018, p. 79).

Il y a eu de nombreux cas semblables un peu partout en Afrique. Des situations de crise sociale aiguë ont conduit à l'irruption violente des OSC africaines sur la scène politique, jusqu'à les faire exercer un moment les plus hautes fonctions au sein de l'appareil d'État.

À ce stade de la politique malienne, d'après Ali Clissé (2006), il ne faut plus croire que la douceur de la flatterie peut rendre la vie malienne délicieuse. Il faut se dire la vérité quel que soit le prix. Montesquieu (1993, p. 24), dans le même ordre d'idée dira que : « Heureux le prince qui vit parmi des gens sincères qui s'intéressent à sa réputation et à sa vertu. Mais que celui qui vit parmi des flatteurs est malheureux de passer ainsi sa vie au milieu de ses ennemis ! » Montesquieu met l'accent ici sur le franc-parler des citoyens vis-à-vis du Président ; sur leur sincérité à son égard, pour le bonheur du

pays, contrairement à ceux qui le trompent en voilant la vérité pour des intérêts particuliers. Ces ennemis sont, pour lui ceux qui ne parlent pas ouvertement au Président ou se montrent à ses côtés avec double visage. À travers ce passage il avertit : « Détestons la flatterie ! Que la sincérité règne à sa place ! Faisons-la descendre du ciel, si elle a quitté la terre ! Elle sera notre vertu tutélaire, elle ramènera l'âge d'or et le siècle de l'innocence, tandis que le mensonge et l'artifice rentreront dans la boîte funeste de Pandore » (Montesquieu, 1993, p. 24).

Conclusion

En résumé, la recherche d'une société civile malienne véritablement solide, unie et indépendante se heurte à des dynamiques de clientélisme politique qui altèrent profondément sa mission de vigilance citoyenne. « Elle semble ainsi largement instrumentalisée, au profit du pouvoir en place [...], mais aussi de ses propres membres » (A. Roy, 2010, p. 112). Cette analyse ambitieuse, pour parler comme Hima, de mettre au jour non seulement les atouts et les insuffisances de la société civile malienne, mais aussi ses opportunités de transformation en acteur stratégique de gouvernance et de reconstruction de l'État de droit. Dans le contexte de la crise sécuritaire, politique et institutionnelle au Mali, la société civile malienne incarne une résilience sociale. Elle est un acteur central de la transition et de la cohésion sociale, mais fragilisée par le rétrécissement de l'espace civique et la polarisation interne.

C'est en cela que la société civile peut contribuer au renforcement du processus démocratique amorcé depuis 1991. À partir de ce que nous venons de dire, nous pouvons affirmer que la société civile joue un rôle déterminant en tant que surveillante de l'efficacité des élus et des responsables gouvernementaux. Comme partout dans le monde, ce rôle de surveillance commence par la surveillance des élections, le contrôle régulier des politiques, la définition des priorités, les allocutions budgétaires et l'efficacité dans la prestation des services. Les politiques, suite à leur mauvaise gouvernance, peuvent être sanctionnés par leurs électeurs confondus dans la société civile. Ainsi, B. Hima (2026, p. 15) dira que « les périodes de crise appellent à un plaidoyer et à une diplomatie des droits de l'homme en raison

des fragilités sociales, politiques et institutionnelles ».

Pour rendre la société civile plus efficace face aux crises politiques au Mali, les pistes clés reposent sur l'autonomie financière, l'inclusion de la jeunesse, sa décentralisation, sa maîtrise du numérique et la veille citoyenne neutre. Ces axes permettent de surmonter les divisions et de restaurer le dialogue social. Il faut nécessairement une éducation civique continue pour préparer les populations aux futurs processus électoraux et consolider la culture démocratique à la base.

Références bibliographiques

CAMARA, Bakary, 2014, « Les organisations de la société civile dans le processus démocratique au Mali », in *Annales Africaines*, Nouvelles séries, vol. 1, décembre, UCAD Dakar, pp. 215-241.

CISSÉ, Ali, 2006, *Mali : une démocratie à refonder*, préf. d'Ousmane Sy, Paris, L'Harmattan, coll. « Études africaines ».

Constitution de la République du Mali (adoptée par référendum le 18 juin 2023, validée par la Cour constitutionnelle le 21 juillet, et promulguée le **22 juillet 2023**).

Dictionnaire Larousse, [en ligne], URL : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais-monolingue>, consulté le 31/07/2026.

GUÈYE, Sékou Pathé, 2003, *Du bon usage de la démocratie en Afrique. Contribution à une éthique et à une pédagogie du pluralisme*, Dakar, NEAS.

HENSBROEK, Pieter Boele Van, 2011, « Le tournant démocratique dans la philosophie africaine contemporaine », in, *Revue générale des publications françaises et étrangères, Philosopher en Afrique*, t. LXVII – N° 771-772, Paris, Critique, août-septembre.

HIMA, Badiez, 2026, *La société civile en transition démocratique au Mali : résilience, relais ou réadaptation*, Plateforme d'Analyse du Suivi et d'Apprentissage au Sahel, Production PASAS, février.

KONE Ousmane, 2022, « Émergence des organisations de la société civile au Mali : vers des espaces publics pluriels ? », in *ACAREF*, décembre, pp. 234-249.

La loi n°04-038 du 5 août 2004 dans la République du Mali.

MONTESQUIEU, Charles-Louis de Secondat, 1993, *Essai sur le goût précédé de Éloge de la sincérité*, Paris, Arman Colin, coll. « L'Ancien et le Nouveau ».

N'Diane, Issa, 2018, *Silence, on démocratise ! Démocratie et fractures sociales au Mali*, t. 1, Bamako, La Sahélienne GROUP.

Ordonnance n° 2024-008/PT-RM

ROY, Alexis, 2010, « Mali : instrumentalisation de la « société civile », in *Alternatives sud*, vol. 17, pp. 111-118.

SHARP, Gene et JENKINS, Bruce, 2009, *L'anti-coup d'État*, trad. Bernard Lazarevitch, Paris, L'Harmattan.